



TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

Niveau 3* - 455 heures théoriques

Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Date d'échéance de l'enregistrement : 05/07/2028

Présentation

Le secteur des services à la personne désigne l'ensemble des activités destinées à répondre aux besoins des particuliers dans leur vie quotidienne. Ils peuvent concerner les prestations aux personnes âgées, dépendantes, aux familles ou les services d'aide à la vie quotidienne.

Plusieurs métiers de l'aide à domicile sont régis par un cadre réglementaire qui demande aux professionnels d'être formés et diplômés. Notamment ceux liés à la petite enfance, mais aussi l'assistance aux personnes âgées et handicapées.

Le titre d'**Assistant(e) de Vie aux Familles** constitue un premier niveau de qualification dans ce champ du travail social. Il atteste des compétences requises pour exercer dans le secteur médico-social et / ou de la dépendance.

Publics

Ce parcours de formation s'adresse aux personnes qui souhaitent travailler dans le champ de la dépendance et du soutien à domicile.

Compétences visées

Quelques mots clés : INTERVENIR AU DOMICILE - AIDER - PRENDRE SOIN - CONTRIBUER AU BIEN ETRE DES PERSONNES - FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE

L'**assistant** de vie aux familles (ADVF) contribue au bien-être des personnes dépendantes, (personnes âgées, malades, personnes en situation de handicap ou jeunes enfants) au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Il permet ainsi un maintien au domicile.

L'**ADVF** réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène.

Il (elle) accompagne les personnes dépendantes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (s'habiller, faire leur toilette, se déplacer, préparer les repas, faire les courses). Il (elle) les aide à préserver les relations et les activités sociales.

L'**ADVF** assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).

Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services.

Dans l'exercice de ses activités, l'**ADVF** veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.

Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention.

L'**ADVF** peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile s'il s'est spécialisé en conséquence (Certificat complémentaire de Spécialisation Handicap).

Activités principales du TP ADVF :

- Entretien le logement et le linge d'un particulier.
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile.

CURSUS

Rentrée : nous consulter

Durée : 12 mois

Cours : 455 h

Stage : chez l'employeur

Rythme : 1 à 2 jours/semaine en cours

TARIFS

5 460 €

Frais de dossier : 100€

CONTACT

Responsable formation

Sophie ANNARUMMA

sannarumma@collcoop.org

Informations

Salima GEOLARD

sgeolard@collcoop.org

04 42 10 02 46



Admission

- Constitution d'un dossier d'admission + CV et lettre de motivation
- Entretien de positionnement

Conditions d'accès

Les conditions d'accès sont consultables sur notre site internet
www.collcoop.org

Partenaires



Contenu

L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel divisé en 3 domaines de formation principaux :

CCP1 : Entretien le logement et le linge d'un particulier à son domicile (18 jours)

CCP2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien (26 jours)

CCP3 : Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile (21 jours)

Possibilité de valider un CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION DU TITRE (CCS HANDICAP) 105 h.

Cette formation peut être suivie en parcours de formation complet mais aussi en modules de formation. Cette construction modulaire permet la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience, permet à la personne de construire à son rythme son parcours de développement de compétences en suivant les modules progressivement.

Ces modules sont notifiés dans son « passeport compétences », ouvert en entrée en formation, ce qui permet de tracer ce parcours individualisé et de l'inscrire dans une certification professionnelle.

Plus d'infos



Recrutement

En continu

Entretien de sélection : sur convocation après réception du dossier de candidature

Allègements

Des allègements sont possibles en fonction des diplômes déjà obtenus.

Nous consulter :

Plus d'infos sur
www.collcoop.org

Certification

A l'issue du parcours continu de formation correspondant au CCP visé, ou au titre complet, les candidats sont évalués par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- Une mise en situation
- Un dossier professionnel